

DECRET N° 2005-726 DU 29 NOVEMBRE 2005

Portant nomination de Conseillers Techniques
du Ministre d'Etat Chargé de la Planification et
du Développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-085 du 03 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé de la Planification et du Développement ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Planification et du Développement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 novembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Conseillers techniques du Ministre d'Etat Chargé de la Planification et du Développement dans les domaines ci-après, les personnes dont les noms suivent :

- Conseiller Technique au suivi
des projets

: Madame Sidonie Chantal Claire VIGNON

- Conseiller Technique à la
Programmation

: Monsieur Amadou SEIDOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Planification
et du Développement,

Zul-Kifl SALAMI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPD 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-